

Appui à l'immobilier d'entreprise - Développement de la société AIR AUTOMATION

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Société AIR AUTOMATION conçoit et réalise des machines spéciales d'assemblage et de transfert sur des chaînes industrielles.

Cette entreprise est plus particulièrement spécialisée dans le secteur des microtechniques pour des pièces de petit volume. Les principaux domaines d'application sont la connectique, la micro-mécanique, l'électricité, l'électronique et les équipementiers automobiles. Les références les plus connues sont Alcatel, Hewlett Packard, Merlin Gérin, Valéo, Ford, Du Pont de Nemours Hollande.

AIR AUTOMATION est actuellement implantée à Mamirolle.

Pour assurer son développement, AIR AUTOMATION doit quitter des locaux devenus exigus.

Dans ce contexte, le parc d'activités La Fayette est apparu comme un site d'accueil privilégié, offrant un environnement d'entreprises développant aussi des techniques de pointe dans le domaine des microtechniques.

AIR AUTOMATION envisage donc l'acquisition d'un terrain de 4 300 m² environ, pour construire un bâtiment de 1 560 m², soit un investissement immobilier de l'ordre de 5 000 000 F.

La Société emploie actuellement 21 salariés et devrait créer une dizaine d'emplois supplémentaires dans les deux ans à venir.

Pour permettre la réalisation de ce projet, un dossier a été soumis à la Sicomi BATIFRANC, qui a statué favorablement.

L'appui des collectivités locales a aussi été sollicité : la Région a pour sa part décidé d'accorder une bonification de loyers à hauteur de 400 000 F. Le Département pourrait, quant à lui, intervenir à travers une subvention du Fonds Départemental de Développement Économique.

La Ville de Besançon pourrait abonder ce dispositif à hauteur d'une subvention de 400 000 F, à verser à BATIFRANC à titre d'aide à l'immobilier d'entreprise. Les crédits nécessaires sont prévus au projet de budget primitif 1992.

Sur avis favorable de la Commission des Affaires Économiques, le Conseil Municipal est invité à se prononcer, et en cas d'accord :

- à voter par anticipation la somme de 400 000 F au chapitre 914/130.92023.30200,
- à allouer une subvention de 400 000 F à la Sicomi BATIFRANC, à titre d'appui à l'immobilier d'entreprise,
- à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à passer avec la Société AIR AUTOMATION et la Sicomi BATIFRANC indiquant les engagements réciproques des parties, notamment quant à la création d'emplois par AIR AUTOMATION.

L'Assemblée Communale, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.